

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du 4 juillet 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 Juin 2018, une nouvelle convocation du Conseil Syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 28 Juin 2018, s'est réuni en séance sans nécessité de quorum sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le Mercredi 4 juillet 2018 à 14 H 30.

### ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mr GUIN, Madame ANCEY, Mrs DEMANSE, CHRISTOS, MOUREAU et PHALY,

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Madame MARTINEZ, Mrs BERARD, FOURNET, GRAU et PARIGOT,

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Monsieur KLEIN

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Madame GOTTRA par Mr GUIN, Mr MOLLAND par Mr KLEIN, Mr LAGNEAU par Mr GRAU.

ETAIENT EXCUSES : Mmes ANDRZEJEWSKI, DUPRAT, REZOUALI, Mrs BARDISA, BAYON DE NOYER, BEL, CERVANTES, COSTA, COUSTON, FOUILLER, GABERT, GRANIER, HARELLE, MACHABERT, MUS, PALMA, PONCE.

Assistaient également : Mmes MASANTE, MILESI et Mr JULLIEN, Directeur du SIDOMRA.

REPRESENTANTS DES COMMUNAUTES :	32	DELEGUES PRESENTS :	12
QUORUM :	-	PROCURATIONS :	3

Aucune nécessité de quorum en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT,

La séance peut valablement se tenir.

La séance est ouverte à 14 h 40 par Mr Joël GUIN, Président.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 15

### Approbation du procès-verbal du Comité du 9 avril 2018

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation au PV.

Le Président propose de le mettre aux voix.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 15

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du 4 juillet 2018

### FINANCES

#### 1°) VIDAGE ET TRANSPORT DU VERRE COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SIDOMRA 2019 / 2020 / 2021 / 2022 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

*Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président*

Le marché de la collecte du verre 2015/2018 arrive à son terme, c'est l'entreprise VIAL devenu depuis MINERIS, qui assure actuellement cette prestation ; le verre collecté est traité sur le site voisin de Vergèze. Le Comité syndical doit approuver le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la collecte du verre pour les années 2019 à 2022 dont l'estimation annuelle s'élève environ à 5 000 tonnes/an pour un montant estimé à 40 € HT la tonne, soit 200 000 € HT/an et 800 000 € HT estimé sur la durée du marché. Le CGCT et le Code des Marchés Publics, notamment les articles 40 III 2° relatif à la publicité et 57 relatif aux Appels d'Offres Ouverts s'applique, Le SIDOMRA doit lancer un Appel d'Offres Ouvert Européen, avec une date d'effet au 1er janvier 2019, Les dépenses seront inscrites à l'article 611 des budgets 2019 et suivant.

Le comité délibère pour lancer l'appel d'offres.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 15

#### 2°) NEGOCIATION TARIFAIRE DE LA DSP SUEZ RV

*Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président*

Les investigations conduites par le SIDOMRA dans le cadre du travail d'audit réalisé à l'occasion du Schéma Départemental de Coopération intercommunale du Vaucluse, ont conduit le SIDOMRA à découvrir des écarts que le syndicat a jugé inadmissibles entre les conditions tarifaires de la DSP supportées par le syndicat et les tarifs pratiqués par SUEZ au profit des clients extérieurs.

Après une phase préalable de partage des données technico-économiques, commerciales, contextuelles et à la suite de plusieurs réunions de négociation entre SUEZ et le SIDOMRA, les parties se sont mises d'accord sur des évolutions nécessaires du contrat de délégation de service public.

Ces évolutions nécessitent d'être formalisées par un avenant dont la rédaction n'est pas aboutie au jour de la signature du présent protocole, en dépit de l'accord des parties sur les principes devant le régir.

Le présent protocole a pour objet :

- De constater l'état des discussions entre les parties à l'issue de la mise en demeure du 19 juin 2017, qui constituent les bases de l'accord obtenu entre les parties, devant servir à l'élaboration d'un futur avenant,
- D'autoriser SUEZ à entreprendre les démarches préalables à l'obtention de l'autorisation administrative permettant l'augmentation de la capacité de l'UVE,
- De prévoir les conséquences de la non-obtention de l'autorisation administrative susvisée.

Le comité délibère pour autoriser le Président à signer le protocole transactionnel.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 15

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du 4 juillet 2018

### 3°) AVIS SUR LE PLAN REGIONAL PACA DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

*Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président*

La loi «NOTRE» du 7 Août 2015 a transféré aux Régions la compétence de planification des déchets et l'organisation de leur valorisation et élimination. Dans ce nouveau cadre juridique, la Région a lancé le processus d'élaboration de ce plan par délibération du 8 Avril 2016.

La commission consultative d'élaboration et de suivi de plan, à laquelle le SIDOMRA participe depuis 2 ans, a délibéré favorablement, le 23 février dernier, pour approuver le projet de plan et son rapport environnemental, à une très large majorité (93 %). Le code de l'environnement prévoit que ce projet de plan doit ensuite être soumis aux établissements publics intercommunaux, qui ont la compétence déchets, qui ont 4 mois pour délibérer, sauf à ce que l'avis soit réputé favorable.

Le comité doit délibérer pour émettre un avis sur ce plan, et ses conséquences pour le SIDOMRA, pour les 15 prochaines années (2018/2031).

Le comité délibère et donne un avis favorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 15

### 4°) RAPPORT ANNUEL 2017 DU SIDOMRA

*Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président*

La Loi de Transition Energétique et de croissance verte (TECV) d'août 2015 a modifié le rapport annuel qui s'intitule désormais «Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets».

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente au conseil syndical un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). Le Comité délibère pour prendre acte de la présentation du Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2017 élaboré par le service administratif du SIDOMRA en application du décret du 11 mai 2000.

Le comité prend acte.

VOTE
Le comité prend acte

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr Thierry RAYNAUD, Directeur du Site NOVALIE, présente le rapport d'activité 2017 du pôle de valorisation de Vedène avec un powerpoint et met à disposition de chaque élu, le document format papier.

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16 h 30.

Le Secrétaire de Séance,  
Etienne KLEIN  
Vice-Président